



Union Interparlementaire
Pour la démocratie. Pour tous.

CL/198/SR.1
23 mai 2016

Compte rendu du Conseil directeur

198^{ème} session

20 et 23 mars 2016

Mulungushi International Convention Centre (MICC)
Lusaka, Zambie

Ordre du jour

	<u>Page(s)</u>
1. Adoption de l'ordre du jour (CL/198/A.1 et A.2)	4
2. Approbation du compte rendu de la 197 ^{ème} session du Conseil directeur (CL/197/SR.1) ..	4
3. Propositions pour l'élection du Président de la 134 ^{ème} Assemblée	4
4. Questions relatives aux Membres de l'UIP et au statut d'observateur	
a) Demandes d'affiliation et de réaffiliation à l'UIP (CL/198/4a)-P.1)	4
b) Situation de certains parlements	5
c) Statut d'observateur (CL/198/4c)-P.1)	7
5. Rapport du Président	
a) Sur ses activités depuis la 197 ^{ème} session du Conseil directeur (CL/198/5a)-R.1) ...	7
b) Sur les activités du Comité exécutif	7
6. Rapport annuel du Secrétaire général sur les activités de l'UIP en 2015	7
7. Rapports sur de récentes réunions spécialisées de l'UIP	
a) Conférence sur le <i>Droit universel à la nationalité : le rôle des parlements dans la prévention et l'éradication de l'apatridie</i> , organisée par le HCR (CL/198/7a)-R.1) ...	10
b) Réunion parlementaire à l'occasion de la Conférence des Nations Unies sur les changements climatiques (COP21/CMP11) (CL/198/7b)-R.1)	10
c) Audition parlementaire annuelle aux Nations Unies (CL/198/7c)-R.1)	10
d) Séminaire à l'intention des parlements d'Afrique sur la mise en œuvre de la résolution 1540 du Conseil de sécurité des Nations Unies (CL/198/7d)-R.1)	11
e) Réunion parlementaire à l'occasion de la 60 ^{ème} session de la Commission de la condition de la femme, organisée par ONU Femmes (CL/198/7e)-R.1)	11
f) Sommet des Présidents de parlement d'Asie du Sud en vue de la réalisation des Objectifs de développement durable (CL/198/7f)-R.1)	11
8. Mise en œuvre de la Stratégie de l'UIP pour 2012-2017 et préparation de la Stratégie à suivre	
a) Rapport oral du Secrétaire général de l'UIP sur la mise en œuvre de la Stratégie de l'UIP pour 2012-2017, y compris l'initiative PaperSmart (CL/198/8a)-R.1)	12
b) Objectif stratégique 5 : Renforcer l'adhésion des parlements aux objectifs internationaux de développement (CL/198/8b)-P.1)	12
c) Planification concernant la version révisée de la Stratégie de l'UIP pour 2017-2021 (CL/198/8c)-P.1)	13
9. Coopération avec le système des Nations Unies (CL/198/9-R.1)	25
10. Résultats financiers de l'exercice 2015 (CL/198/10-R.1, R.2 et R.3)	8, 14
11. Action de l'UIP pour renforcer la démocratie et les institutions parlementaires	25
12. Activités des organes pléniers et comités spécialisés	
a) Réunion des Femmes parlementaires	
i) Rapports de la Réunion (CL/198/12a)-R.1 et R.2)	15
ii) Approbation des amendements au Règlement de la Réunion des femmes parlementaires (CL/198/12a)-P.1)	15
b) Comité des droits de l'homme des parlementaires	
i) Election d'un membre (femme) (CL/198/12b)-P.1)	15
ii) Rapports du Comité (CL/198/12b)-R.1 et R.2)	16
c) Comité sur les questions relatives au Moyen-Orient	
i) Election d'un membre titulaire et d'un membre suppléant (CL/198/12c)-P.1 et P.2)	22
ii) Rapport du Comité (CL/198/12c)-R.1)	22

	<u>Page(s)</u>
d) Groupe de facilitateurs concernant Chypre	
i) Election d'un facilitateur (CL/198/12d)-P.1)	23
ii) Rapport du Groupe de facilitateurs (CL/198/12d)-R.1)	23
e) Comité chargé de promouvoir le respect du droit international humanitaire	
i) Election de trois membres (CL/198/12e)-P.1 et P.2)	23
ii) Rapport du Comité (CL/198/12e)-R.1)	23
f) Groupe du partenariat entre hommes et femmes (CL/198/12f)-R.1)	24
g) Groupe consultatif sur le VIH/sida et la santé de la mère, du nouveau-né et de l'enfant (CL/198/12g)-R.1)	24
h) Forum des jeunes parlementaires de l'UIP (CL/198/12h)-R.1 et R.2)	24
13. 135 ^{ème} Assemblée de l'UIP (Genève, 23-27 octobre 2016)	25
14. Prochaines réunions interparlementaires (CL/198/14-P.1)	25
a) Réunions statutaires	25
b) Réunions spécialisées et autres	28
15. Elections au Comité exécutif (CL/198/15-P.1 et P.2)	28

Première séance

Dimanche 20 mars 2016

La réunion est ouverte à 9 h.10 sous la conduite du Président de l'Union interparlementaire (UIP), M. Saber Chowdhury (Bangladesh).

Point 1 de l'ordre du jour

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR (CL/198/A.1)

L'ordre du jour provisoire figurant dans le document CL/198/A.1 est adopté.

Point 2 de l'ordre du jour

APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA 197^{ème} SESSION DU CONSEIL DIRECTEUR (CL/197/SR.1)

Le compte rendu de la 197^{ème} session du Conseil directeur figurant dans le document CL/197/SR.1 est approuvé.

Point 3 de l'ordre du jour

PROPOSITIONS POUR L'ELECTION DU PRESIDENT DE LA 134^{ème} ASSEMBLEE

Mme G. Eldegard (Norvège), appuyée par les délégués de Bahreïn, de Namibie et du Royaume-Uni, désigne M. P. Matibini, Président de l'Assemblée nationale de Zambie, en tant que Président de la 134^{ème} Assemblée de l'UIP.

Point 4 de l'ordre du jour

QUESTIONS RELATIVES AUX MEMBRES DE L'UIP ET AU STATUT D'OBSERVATEUR

a) Demandes d'affiliation et de réaffiliation à l'UIP (CL/198/4a)-P.1)

Le Président, appelant l'attention sur les projets de décision consignés dans le document CL/198/4a)-P.1 en faveur des demandes de réaffiliation des Parlements de l'Egypte et des Comores et d'une demande d'affiliation déposée par le Parlement de Guyana, dit qu'il part de l'idée que le Conseil directeur souhaite approuver ces demandes, comme le recommande le Comité exécutif.

Il en est ainsi décidé.

M. A. Abd El Aal (Egypte) dit que c'est un honneur pour le Parlement égyptien de reprendre sa place au sein de l'UIP en tant que Membre de longue date et de renouer avec le rôle bien connu qu'il a joué dans le domaine de la diplomatie parlementaire. Le Parlement égyptien est maintenant une solide institution qui représente toutes les composantes de la société égyptienne à un degré jamais atteint au cours de ses 150 ans d'histoire et qui n'a jamais compté autant de jeunes et de femmes. La tâche qui lui incombe de légiférer, de faire respecter la légalité et de protéger les droits des citoyens est difficile mais rendue plus dure encore par la situation dans la région, où la paix restera illusoire tant que la question palestinienne n'aura pas trouvé de solution juste et négociée. La diplomatie parlementaire peut servir à ouvrir des perspectives de paix, à

créer les conditions d'un dialogue permanent et à faciliter une action concertée contre le terrorisme et l'extrémisme. Il rend hommage à l'UIP qui, depuis deux ans, œuvre au renforcement des capacités du secrétariat et du personnel du Parlement égyptien.

Le Président assure que l'UIP continuera à offrir ce soutien et fait observer que même des parlements qui n'en sont pas Membres actuellement gagnent beaucoup à rester en relation avec l'UIP car elle les aide à se doter des moyens de relever les défis qui s'annoncent.

M. A. Oussenî (Comores) dit que son Parlement est fier d'être de nouveau accueilli par l'UIP comme l'un des siens et exprime sa gratitude à ceux qui ont épaulé sa réaffiliation, en particulier les autorités parlementaires du Koweït. Les Comores sont un petit pays qui a de la peine à maintenir l'ordre dans ses eaux territoriales, ce qui le rend stratégiquement fragile et vulnérable face au terrorisme. Leur Parlement apprécie vivement la décision prise par l'UIP d'approuver sa réadmission et se réjouit à l'idée de pouvoir à nouveau travailler avec ses homologues du monde entier dans l'enceinte de l'UIP.

Le Président, évoquant l'admission du Parlement de Guyana à l'UIP, dit que, le Guyana n'étant pas représenté à la présente session, la délégation guyanienne aura la possibilité de s'exprimer à ce sujet lors de la prochaine session du Conseil à Genève.

S'agissant du projet de décision, également consigné dans le document CL/198/4a)-P.1, concernant l'admission en qualité de Membre associé de l'Assemblée interparlementaire des nations membres de la Communauté des Etats indépendants (AIP-CEI), il considère que le Conseil directeur souhaite l'approuver, comme le recommande le Comité exécutif.

Il en est ainsi décidé.

M. I. Umakhanov (AIP-CEI), s'exprimant au nom du Président du Conseil de l'AIP-CEI, se réjouit que l'UIP ait accepté de rehausser le statut de l'AIP-CEI en faisant d'elle un Membre associé. Cette décision va en effet permettre l'établissement des conditions nécessaires à des échanges d'information, d'experts et de bonnes pratiques entre les deux institutions et l'organisation de manifestations et de projets conjoints. Se félicitant de la coopération fructueuse qui va s'instaurer, il invite le Président de l'UIP à venir assister à la prochaine session de l'AIP-CEI qui aura lieu en mai.

Le Président répond que lui aussi se réjouit des bénéfiques que les deux organisations tireront de leurs nouvelles relations et ajoute que l'UIP compte désormais 170 Membres et 11 Membres associés après les décisions récemment adoptées par le Conseil directeur. L'UIP poursuivra ses efforts pour dépasser encore ces chiffres records, qui sont révélateurs, à son avis, de la confiance de plus en plus grande dont elle jouit.

b) Situation de certains parlements

Le Secrétaire général évoque la situation de 11 parlements mis sous observation par l'UIP parce que leurs pays connaissent une transition ou crise politique qui a ou pourrait avoir des répercussions sur leur fonctionnement et il fait part au Conseil des recommandations les concernant qui sont soumises à son approbation. Il expose le cas du Burkina Faso, où le Conseil national de transition mis en place à la suite du coup d'Etat de 2012 a été remplacé par un vrai parlement. Il recommande donc au Conseil de supprimer le Parlement du Burkina Faso de la liste des parlements à surveiller.

Au Burundi, où une crise a éclaté lorsque le Président en exercice a décidé de briguer un troisième mandat, un parlement bicaméral fonctionne depuis la tenue des dernières élections, en été 2015. Tenant compte des conclusions d'une mission récente de l'UIP envoyée pour étudier la situation et la contribution que l'UIP pourrait apporter au règlement de la crise politique du pays, le Comité exécutif recommande que l'UIP continue à suivre l'évolution de la situation et s'entretienne avec le Parlement du Burundi, notamment avec le Président de l'Assemblée nationale durant la présente Assemblée, pour se renseigner sur les moyens de faciliter un retour à la normale dans ce pays.

En République centrafricaine, la transition en cours depuis le coup d'Etat de 2013 a pris du retard mais touche maintenant à sa fin depuis l'adoption d'une nouvelle constitution qui prévoit la mise en place d'un parlement bicaméral. Le deuxième tour des élections législatives devant avoir lieu sous peu, le Comité exécutif recommande que l'UIP continue à observer la situation jusqu'à la fin du processus de transition.

En ce qui concerne la République démocratique du Congo, les questions relatives à l'éligibilité du chef de l'Etat actuel, qui a décidé de briguer un nouveau mandat, ont déclenché une vague de violences qui menacent de faire capoter le processus démocratique et compromettent la tenue des élections législatives prévues pour novembre 2016. Il est donc recommandé que l'UIP continue à suivre de près la situation mais plaide aussi avec ferveur pour la tenue, dans un climat de sérénité, d'élections libres, régulières et crédibles afin que tous puissent en accepter les résultats.

S'agissant de Haïti, où la situation était instable depuis 2015, faute d'élections pour remplacer les parlementaires dont le mandat était échu, un parlement pleinement opérationnel est actuellement en fonction comme suite aux récentes élections. Il est donc recommandé d'enlever le Parlement de Haïti de la liste des parlements à surveiller et d'engager le dialogue avec lui en vue de l'aider à améliorer son fonctionnement et à mieux s'acquitter de son mandat.

Dans le cas particulier de la Libye, où deux parlements fonctionnent parallèlement, l'instabilité politique et l'insécurité qui règnent actuellement ont empêché jusqu'à présent l'application de l'accord d'assistance technique signé par l'UIP avec le Parlement de Tobrouk, reconnu par la communauté internationale. L'UIP demeure cependant résolue à offrir son assistance technique dès que les circonstances le permettront. Il est recommandé que, en attendant, l'UIP continue à observer la situation tout en plaidant pour qu'aboutissent les pourparlers de paix, qui visent à la mise en place d'une structure de gouvernement unifiée.

A Madagascar, le Parlement fonctionne à nouveau normalement depuis la tenue des élections sénatoriales, après une interruption de deux ans. Il est donc recommandé que l'UIP continue à apporter son aide au Parlement bicaméral, avec lequel elle est en fait déjà en relation, pour en renforcer le fonctionnement.

Concernant la République arabe syrienne, l'UIP a continué à tenter d'encourager le dialogue et la réconciliation dans le but de calmer la guerre civile qui fait rage dans ce pays. Elle espère que les négociations de paix qui se déroulent actuellement sous l'égide des Nations Unies auront une issue positive et que les élections législatives prévues doteront le peuple syrien d'une institution qui réponde à ses désirs et à ses intérêts. Le Comité exécutif recommande que l'UIP continue à suivre de près la situation et poursuive le dialogue avec le Parlement du pays.

Passant à la Thaïlande, le Secrétaire général décrit la situation qui s'est soldée par le rejet, en septembre 2015, du nouveau projet de constitution, et par la proposition d'une feuille de route repoussant les élections, initialement prévues pour mars 2016, à juillet 2017. Régulièrement informée des nouveaux développements grâce à ses contacts avec les autorités thaïlandaises, l'UIP a récemment effectué une mission pour évaluer les progrès réalisés dans la mise en œuvre de la feuille de route, que les autorités affirment être fermement résolues à suivre. Elle continue aussi à encourager un retour à la normale constitutionnelle, notamment par l'institution, dans les meilleurs délais, d'un parlement fort et dynamique. Le Comité exécutif recommande que l'UIP continue à suivre la situation grâce à ses contacts directs avec le Parlement thaïlandais.

Dans le cas du Venezuela, l'ancienne coalition d'opposition détient les deux tiers des sièges au Parlement depuis les élections de décembre 2015. De nombreuses sources laissent entendre cependant que les autorités gouvernementales et judiciaires s'emploient à restreindre le fonctionnement du Parlement. Il est donc recommandé que l'UIP continue à suivre la situation, exprime sa solidarité envers le Parlement et dépêche une mission dans le pays, qui ait non seulement le souci des droits de l'homme mais aussi une composante politique, dans le but de réaffirmer l'impérieuse nécessité de mettre en place une institution qui exerce tous les pouvoirs parlementaires.

Au sujet du Yémen, où des parties extérieures sont aussi impliquées dans la guerre civile en cours depuis 2012, il est difficile d'obtenir des informations dignes de foi, bien que la situation soit manifestement précaire depuis la rupture récente du cessez-le-feu. Il est donc recommandé que l'UIP continue à observer la situation et sollicite aussi des informations des Membres susceptibles de l'aider à établir les faits.

Le Conseil directeur prend acte des informations qui lui ont été communiquées au sujet des parlements du Burkina Faso, du Burundi, de la République centrafricaine, de la République démocratique du Congo, de Haïti, de la Libye, de Madagascar, de la République arabe syrienne, de la Thaïlande, du Venezuela et du Yémen. Il approuve les recommandations du Comité exécutif sur ces parlements.

c) Statut d'observateur
(CL/198/4c)-P.1)

Le Président, attirant l'attention sur une demande de statut d'observateur émanant du Forum des parlements de la Conférence internationale de la région des Grands lacs (FP-CIRGL) et annexée au document CL/198/4c)-P.1, dit qu'il part de l'idée que le Conseil souhaite approuver cette demande, comme le recommande le Comité exécutif.

Il en est ainsi décidé.

Point 5 de l'ordre du jour

RAPPORT DU PRESIDENT

a) Sur ses activités depuis la 197^{ème} session du Conseil directeur
(CL/198/5a)-R.1)

Le Président, présentant le rapport sur ses activités depuis la 197^{ème} session du Conseil directeur (CL/198/5a)-R.1), appelle l'attention sur les propositions qu'il a faites pour rehausser le profil de l'Organisation : premièrement, la mise en place d'IPU TV, qui serait un outil fabuleux pour accéder aux contributions de parlementaires du monde entier; et deuxièmement, la création d'une application web qui pourrait être téléchargée sur les appareils mobiles; cette dernière proposition va dans le même sens que la nouvelle initiative PaperSmart de l'UIP et a reçu un accueil enthousiaste, en particulier des jeunes parlementaires. Après avoir indiqué que les archives de l'UIP remontant à 1889 sont en passe d'être numérisées, ce qui permettra à ceux qui le souhaitent d'accéder à toute l'histoire de l'UIP par le biais de son site Web, il met en lumière d'autres activités décrites dans le rapport, notamment celles-ci : l'organisation de conférences régionales en rapport avec les Objectifs de développement durable (ODD), et en particulier l'objectif 16 qui a trait à la gouvernance (paix, justice et institutions efficaces) et les cibles présentant un intérêt particulier pour chaque région; et les visites qu'il a faites, à la faveur de diverses manifestations, à Beijing, Panama, Budapest, Paris, Le Caire, New York, Rabat et en Arabie saoudite.

Il informe aussi les Membres d'autres activités qu'il a menées depuis la rédaction du rapport, notamment des célébrations organisées pour marquer le 44^{ème} anniversaire du Conseil national de la Fédération des Emirats arabes unis où il a eu le privilège de rencontrer Son Altesse le prince héritier d'Abu Dhabi, dont l'attachement au travail des parlements et à la diplomatie parlementaire s'est révélé très inspirant, de même que ses réflexions sur des sujets tels que l'assistance humanitaire internationale et le rôle de la jeunesse dans les affaires en cours. Le Conseil national de la Fédération s'est déclaré prêt à accueillir des réunions de l'UIP à l'avenir et joue déjà un rôle très apprécié dans le développement du site Web de l'UIP, surtout en arabe et en espagnol. Enfin, il a eu des entretiens préliminaires avec le *National Democratic Institute* et l'Institut international pour l'environnement et le développement concernant le soutien qu'ils pourraient apporter à la promotion des travaux de l'UIP.

b) Sur les activités du Comité exécutif

Le Président indique que la plupart des sujets dont le Comité exécutif a discuté pendant les deux jours de délibérations animées qu'il a eus jusqu'à présent à Lusaka, avec encore un jour de discussion à venir, feront l'objet de rapports sous d'autres points de l'ordre du jour.

Le Conseil directeur prend note du rapport du Président.

Point 6 de l'ordre du jour

RAPPORT ANNUEL DU SECRETAIRE GENERAL SUR LES ACTIVITES DE L'UIP EN 2015

Le Secrétaire général, présentant son rapport annuel sur les activités de l'UIP en 2015, note que les Membres trouveront des informations supplémentaires sur ces activités dans d'autres documents établis pour l'Assemblée, en particulier le rapport financier et les états financiers

vérifiés (CL/198/10-R.1). La diversité des activités décrites dans le seul rapport annuel montre cependant que l'UIP et ses Membres sont de plus en plus reconnus comme des acteurs clés sur la scène internationale, y compris dans les principaux processus lancés par les Nations Unies, et témoigne du pouvoir fédérateur de l'UIP comme organisation mondiale faitière des parlements. Le profil de l'UIP est encore rehaussé, dit-il, par la part croissante que prennent les Membres à ces activités et par le soutien qu'ils y apportent et il mentionne à titre d'exemples certaines des initiatives ainsi prises par les parlements. Comme le révèle le rapport, les questions qu'étudie l'UIP sont de portée universelle, ce qui souligne l'intérêt d'accroître la notoriété de l'UIP et d'aller au-devant de divers publics grâce à des outils tels que le site Web multilingue, actuellement en chantier grâce au soutien des Emirats arabes unis, comme déjà indiqué.

En mettant en lumière divers aspects des activités décrites dans le rapport, il relève en particulier l'apport de l'UIP à l'établissement du nouvel agenda mondial pour le développement et ses activités dans les domaines de la consolidation de la paix et de la prévention des conflits et de l'apatridie; l'assistance aux parlements, qui vise à les doter des capacités dont ils ont besoin pour remplir leur office; l'égalité entre les sexes, les droits des femmes et la lutte contre la violence faite aux femmes; la participation des jeunes à la vie politique; les droits de l'homme pour tous; la santé; et l'environnement. Il a été possible de mobiliser des ressources supplémentaires afin de mener à bien ces activités, dit-il, et les réactions au rapport aideront l'UIP à mieux adapter ses services aux besoins des Membres.

Le Président encourage les Membres à lire le rapport et souligne, à propos des efforts déployés pour que les femmes participent plus largement à la vie politique, que l'UIP tient aussi à soutenir les femmes parlementaires élues pour améliorer la qualité de leurs prestations lorsqu'elles sont en fonction. Il cite en exemple le cas impressionnant de jeunes ministres zambiens, que les jeunes parlementaires du monde entier peuvent prendre pour modèle.

Le Conseil directeur prend note du rapport annuel du Secrétaire général.

Point 10 de l'ordre du jour

RESULTATS FINANCIERS DE L'EXERCICE 2015 (CL/198/10-R.1 à R.3)

Le Secrétaire général présente le rapport financier et les états financiers vérifiés de l'UIP (CL/198/10-R.1), qui sont, selon les auditeurs externes, une fois de plus en totale conformité avec les Normes comptables internationales pour le secteur public (IPSAS). Il appelle l'attention sur le tableau matriciel qui décrit l'impact de chacune des activités décrites. Comme indiqué dans le rapport, le budget pour 2015 a été établi sur la base d'une nouvelle baisse des contributions des Membres; les contributions volontaires ont augmenté, bien que moins que prévu, et le Fonds de roulement dépasse toujours, dans l'absolu, le niveau cible. Il renvoie les Membres aux détails des recettes exposés dans le rapport, ainsi qu'aux chiffres afférents aux dépenses, et leur signale l'analyse des dépenses en fonction du genre au Secrétariat, où les femmes l'emportent toujours en nombre sur les hommes à tous les niveaux. Il engage instamment les Membres à se familiariser avec le contenu du rapport financier afin de mieux comprendre le fonctionnement de l'UIP.

M. R. del Picchia (France), Président par intérim du Sous-Comité des finances du Comité exécutif, présente le rapport sur la situation financière de l'UIP au 31 janvier 2016 (CL/198/10-R.3). Il relève que, après avoir examiné les états financiers pour 2015, le Sous-Comité partage l'avis du Vérificateur des comptes extérieur et estime que les états financiers donnent une image fidèle de la situation financière de l'UIP. Il résume le contenu du rapport, en attirant l'attention tour à tour sur l'information donnée concernant les marchés des devises, les rendements des placements, la Caisse de prévoyance fermée de l'UIP, les recettes, y compris les contributions volontaires, et les dépenses. Bien que l'UIP ait atteint ses objectifs malgré la nouvelle baisse du total des contributions statutaires, il fait observer qu'il serait judicieux d'explorer un éventail plus large de possibilités de placements à faible risque pour obtenir un meilleur rendement. Le Sous-Comité recommande d'approuver l'administration financière de l'UIP et les résultats financiers pour 2015.

M. D. Pacheco (Portugal), Vérificateur interne des comptes, résume les conclusions consignées dans son rapport (CL/198/10-R.2). Il confirme que les états financiers vérifiés sont manifestement conformes aux normes IPSAS, ont été établis dans le respect du Règlement financier de l'UIP et donnent une image fidèle de la situation financière de l'Organisation. Il attire

l'attention sur les causes du déficit enregistré en 2015, à savoir : la baisse des recettes due à la réduction des contributions statutaires; le montant total des contributions volontaires, moins élevé que prévu; l'augmentation des dépenses consacrées au personnel temporaire, les consultants compris; les pertes sur les placements; et la Caisse de prévoyance fermée qui continue à peser lourd, financièrement parlant. Il se dit cependant certain que l'administration financière de l'UIP, avec ses compétences professionnelles, saura venir à bout de tous les effets de ces divers facteurs.

Le Président se félicite du certificat de bonne santé financière délivré à l'UIP et convient que ces compétences serviront certainement à sortir l'UIP de cette période d'incertitude financière.

M. A.Y. Desai (Inde), préoccupé par le fait que les recettes ont diminué depuis 2014, demande quels types de placements l'UIP pourrait rechercher dans le but de corriger cette tendance.

M. D. Pacheco (Portugal), Vérificateur interne des comptes, explique en réponse le rôle joué par le montant des arriérés de contributions statutaires dans la baisse des recettes; si les contributions sont reçues tardivement, elles figurent dans le budget de l'année suivante. S'agissant des placements, il confirme que le but est de rechercher des rendements plus rémunérateurs tout en évitant résolument et la spéculation et les transactions à haut risque.

M. A.Y. Desai (Inde) est d'avis que l'UIP devrait définir précisément le type de placements à rechercher.

Le Président dit qu'il est pris bonne note de cet avis et ajoute que les commentaires, quel que soit l'aspect du travail de l'UIP auquel ils se rapportent, sont à encourager.

Le Secrétaire général, soulignant l'importance des principes de transparence et de responsabilité, renchérit, disant que les commentaires sont d'une importance capitale si l'on veut améliorer notamment la performance financière de l'UIP, et seront toujours pris en compte.

Le Conseil directeur approuve l'administration financière de l'UIP et les résultats financiers de l'exercice 2015.

ETABLISSEMENT DU QUORUM POUR LA 198^{ème} SESSION

Le Secrétaire général annonce que le quorum a été fixé à 111, conformément à l'article 34.2 du Règlement du Conseil directeur, les membres ou membres suppléants participant à la présente séance étant au nombre de 200.

La séance est levée à 11 h.10.

Deuxième séance

Mercredi 23 mars 2016

La séance est ouverte à 9 h.15, sous la conduite du Président de l'Union interparlementaire (UIP), M. Saber Chowdhury (Bangladesh).

Pendant la séance, de nombreux intervenants expriment leurs condoléances aux familles et aux amis des victimes des attentats terroristes de la veille en Belgique et leur solidarité au peuple belge. Sur proposition du Président de l'UIP, le Conseil directeur rend hommage aux victimes en observant une minute de silence.

Point 7 de l'ordre du jour

RAPPORTS SUR DE RECENTES REUNIONS SPECIALISEES DE L'UIP

- a) **Conférence sur le *Droit universel à la nationalité : le rôle des parlements dans la prévention et l'éradication de l'apatridie*, organisée par le HCR**
(CL/198/7a)-R.1)

M. B. Bongo (Afrique du Sud), présentant le rapport (CL/198/7a)-R.1) de la Conférence organisée au Cap en novembre 2015 sur le thème de l'apatridie avec le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR), évoque les nombreux avantages dont sont privés les millions de personnes qui, de par le monde, n'ont plus de nationalité. Les participants à la Conférence se sont fait part de leurs bonnes pratiques et ont énuméré les principales initiatives que pourraient prendre les parlements pour mettre fin à l'apatridie. Parmi les mesures suggérées dans le plan d'action annexé au rapport figurent l'examen ou la révision de la législation nationale; une participation accrue aux activités du HCR en rapport avec ce problème telles que sa campagne #jappartiens; et la création d'un groupe informel de parlementaires ayant pour mission de soutenir cette campagne. Après avoir prié les parlementaires intéressés de se faire connaître au Secrétariat de l'UIP, il souligne qu'il est indispensable d'agir ensemble si l'on veut mettre fin à l'apatridie d'ici la fin de la décennie.

- b) **Réunion parlementaire à l'occasion de la Conférence des Nations Unies sur les changements climatiques (COP21/CMP11)**
(CL/198/7b)-R.1)

Mme M. André (France), Présidente exécutive du Groupe français, présente le rapport de la réunion parlementaire de deux jours qui s'est tenue à Paris en décembre 2015 pendant la Conférence des Nations Unies sur les changements climatiques (CL/198/7b)-R.1). Elle relève l'importance de la réunion au regard des immenses défis posés par le dérèglement climatique; l'issue positive de la Conférence et la responsabilité dont ont fait preuve tous les Etats en s'engageant à lutter contre les changements climatiques; ainsi que l'impérieuse nécessité de voir les parlementaires participer à cette lutte en se souvenant de leur fonction vitale de contrôle. Elle dit que le document final annexé au rapport a été adopté par consensus, malgré la diversité des vues exprimées, et démontre la faculté de mobilisation des parlementaires, comme en témoigne la participation de nombreuses personnalités de premier plan à la réunion. De fait, la manifestation a été un encouragement à persévérer sérieusement dans la lutte contre le dérèglement climatique. Elle se réjouit donc de la tenue de la prochaine Conférence des parties en novembre 2016 au Maroc et ne doute pas qu'elle sera, elle aussi, un succès.

- c) **Audition parlementaire annuelle aux Nations Unies**
(CL/198/7c)-R.1)

M. A. Avsan (Suède), Président de la Commission permanente des Affaires des Nations Unies, signale que le rapport de l'Audition parlementaire annuelle de deux jours qui s'est tenue en février 2016 aux Nations Unies est accessible sous la cote CL/198/7c)-R.1. Il dit que la manifestation, qui visait à apporter une contribution à la prochaine session extraordinaire de

l'Assemblée générale des Nations Unies sur le problème mondial de la drogue, a atteint son but et représente ainsi un nouveau progrès sur la voie d'une vision partagée d'une gouvernance internationale plus inclusive. Malgré l'absence de consensus sur de nombreuses questions liées à la drogue, l'Audition s'est employée à dissiper les malentendus et a ouvert la voie à la poursuite du débat politique. Elle a aussi révélé des terrains d'entente, qui sont détaillés dans les conclusions du rapport, et envoie finalement un message clair quant à la nécessité pour tous les pays de définir une stratégie équilibrée et intégrée de lutte contre la drogue sur la base d'une étude exhaustive de leurs problèmes respectifs de drogue. Il engage les parlementaires à travailler dans ce sens.

d) Séminaire à l'intention des parlements d'Afrique sur la mise en œuvre de la résolution 1540 du Conseil de sécurité des Nations Unies
(CL/198/7d)-R.1)

M. T.J.A. Agbre (Côte d'Ivoire), Président du Groupe interparlementaire de Côte d'Ivoire, présentant le rapport du séminaire de deux jours organisé à l'intention des parlements africains à Abidjan en février 2016 (CL/198/7d)-R.1), expose l'essentiel de la résolution 1540 (2004) du Conseil de sécurité concernant les questions relatives aux armes nucléaires, chimiques et biologiques et leurs vecteurs, en particulier leur utilisation à des fins terroristes, et met en évidence les opérations menées par des organisations terroristes sur le continent africain, et dans son pays la semaine précédente. Comme indiqué dans le rapport, les participants ont recensé les bonnes pratiques en matière de mise en œuvre de la résolution et ont aussi élaboré un plan d'action parlementaire à distribuer, avec le rapport du séminaire, à tous les parlements d'Afrique dans les semaines à venir. Il prie instamment les Membres de se familiariser avec la résolution et de s'employer à la mettre en œuvre.

e) Réunion parlementaire à l'occasion de la 60^{ème} session de la Commission de la condition de la femme, organisée avec ONU Femmes
(CL/198/7e)-R.1)

Mme M.N. Mensah-Williams (Namibie), Présidente du Comité de coordination des Femmes parlementaires, présentant le rapport de la réunion parlementaire d'une journée qui s'est tenue à New York dans le but d'apporter une contribution à la session de la Commission de la condition de la femme (CL/198/7e)-R.1), dit que les débats ont porté sur la question de la discrimination juridique envers les femmes et les filles. Elle expose les points saillants du débat repris dans le rapport, qui ont trait notamment aux principales déficiences des lois; au devoir des parlementaires des deux sexes d'abroger les lois discriminatoires et de mettre en place des cadres juridiques garantissant l'égalité entre hommes et femmes; aux obstacles à la mise en œuvre de lois instaurant l'égalité; et à la nécessité de faire prendre conscience, par l'éducation, des avantages que tous peuvent tirer de l'égalité entre hommes et femmes. Dans le contexte du partenariat entre l'UIP et ONU Femmes, elle attire aussi l'attention sur le projet pluriannuel envisagé pour aider les parlements à modifier et à abroger les lois discriminatoires.

f) Sommet des Présidents de parlement d'Asie du Sud en vue de la réalisation des Objectifs de développement durable
(CL/198/7f)-R.1)

Le Président, présentant le rapport du Sommet des Présidents de parlement d'Asie du Sud qui s'est tenu pendant deux jours à Dhaka, Bangladesh, en janvier 2016 (CL/198/7f)-R.1), explique que ce sommet avait pour but de souligner le rôle majeur des parlements dans la réalisation des Objectifs de développement durable (ODD), et en particulier de l'Objectif 16 qui a trait à la gouvernance (paix, justice et solidité des institutions) comme moyen d'accélérer la réalisation de tous les ODD. Comme l'explique en détail le rapport, la lutte contre le tabac, qui est un véritable défi dans la région, a tenu une place importante dans les débats et le Sommet, dans son ensemble, s'est révélé si utile que les participants ont décidé de se retrouver chaque année pour examiner les progrès faits dans la réalisation des ODD. D'autres régions pourraient utilement s'inspirer de cette initiative pour faire avancer la réalisation des ODD dans l'intervalle de cinq ans qui sépare deux conférences mondiales des présidents de parlement.

Le Conseil directeur prend acte des rapports sur les réunions spécialisées de l'UIP.

Point 8 de l'ordre du jour

MISE EN ŒUVRE DE LA STRATEGIE POUR 2012-2017 ET PREPARATION DE LA STRATEGIE A SUIVRE

a) Rapport oral du Secrétaire général de l'UIP sur la mise en œuvre de la Stratégie de l'UIP pour 2012-2017, y compris l'initiative PaperSmart (CL/198/8a)-R.1)

Le Secrétaire général, faisant observer qu'il a déjà fait rapport sur les activités menées par l'UIP depuis octobre 2015, annonce qu'il va traiter des activités et des manifestations auxquelles il faut donner suite, à commencer par la deuxième édition à paraître du Rapport parlementaire mondial, qui promet, après d'actives consultations, de mettre en lumière les meilleures pratiques ainsi que les enseignements tirés dans le domaine du contrôle parlementaire et de l'obligation de rendre compte. La Conférence mondiale sur l'e-Parlement devrait avoir lieu au Chili en juin 2016. Quant aux Principes communs en matière d'assistance aux parlements, adoptés en 2012, ils sont en train de s'imposer rapidement à travers le monde et ont été entérinés par 105 organismes. Une consultation doit être organisée dans le courant de l'année 2016 pour dresser le bilan des progrès accomplis et des obstacles à la mise en œuvre.

Le programme de l'UIP en faveur des jeunes se précise et prend forme, bien que dans sa récente publication, *La représentation des jeunes dans les parlements nationaux*, l'UIP mette en évidence la nécessité d'une action ferme pour améliorer la représentation des jeunes dans les institutions gouvernantes. Continuellement attentive à promouvoir l'égalité entre hommes et femmes, notamment au travers de sa publication annuelle sur les femmes au parlement, l'UIP a reçu des fonds supplémentaires du Gouvernement canadien pour ses travaux dans ce domaine. Sa carte des violations des droits de l'homme des parlementaires s'est révélée un outil précieux dans la défense et la protection de ces droits. S'agissant des ODD, outre l'organisation de réunions spécialisées sur le sujet, qui ont fait l'objet d'un rapport sous le point 7 de l'ordre du jour, l'UIP a élaboré des outils pour aider les parlements à évaluer dans quelle mesure ils sont prêts à les mettre en œuvre et serait heureuse de connaître l'avis des parlementaires sur les exemplaires distribués pendant la présente Assemblée.

En conclusion, il attire l'attention sur le rapport concernant l'initiative PaperSmart (CL/198/8a)-R.1), dont le but est de rendre l'UIP plus respectueuse de l'environnement et d'alléger son empreinte carbone en diminuant sa consommation de papier, ce qui lui permettra en outre d'économiser des ressources naturelles et financières. Il encourage les Membres à remplir le questionnaire en ligne sur le sujet afin que l'UIP puisse évaluer les besoins tout en améliorant le fonctionnement des Assemblées, notamment par le développement d'une application spéciale.

Le Président ajoute que l'initiative PaperSmart pourrait permettre de réduire d'un quart la consommation de papier aux Assemblées de l'UIP, et qu'elle va dans le sens d'une gestion plus écologique. IPU TV est un autre projet qui vise aussi à une plus grande efficacité et à l'obtention de meilleurs résultats.

Le Conseil directeur prend note du rapport oral du Secrétaire général.

b) Objectif stratégique 5 : Renforcer l'adhésion des parlements aux objectifs internationaux de développement (CL/198/8b)-P.1)

Le Président appelle l'attention sur le projet modifié de Plan d'action parlementaire sur les changements climatiques figurant dans le document CL/198/8b)-P.1, disant qu'il est conçu pour accompagner l'Accord de Paris adopté en décembre 2015 et servir de document d'orientation en donnant un aperçu des objectifs et des priorités de l'UIP à moyen et à long termes en matière de changements climatiques et dans d'autres domaines connexes du développement durable. Les événements climatiques, de plus en plus fréquents et qui font des ravages de plus en plus étendus un peu partout dans le monde, posent un problème complexe et exigent une riposte organisée comme celle que prévoit le projet de Plan d'action. L'aide au renforcement des capacités, que diverses organisations, comme R20 Regions of Climate Action et l'Institut international pour l'environnement et le développement offrent déjà aux parlements des pays les moins avancés, permettra à l'UIP de progresser dans la mise en œuvre du Plan, qui trace le cadre nécessaire à la

réalisation d'objectifs ambitieux, laquelle suppose une volonté au plus haut niveau. Il considère que le Conseil directeur accepte d'approuver le projet de Plan d'action parlementaire sur les changements climatiques.

Il en est ainsi décidé.

c) Planification concernant la version révisée de la Stratégie de l'UIP pour 2017-2021 (CL/198/8c)-P.1)

Le Secrétaire général, présentant le projet de Stratégie de l'UIP pour 2017-2021 (document (CL/198/8c)-P.1) soumis à l'examen du Conseil, rappelle les constatations faites à l'issue de l'examen à mi-parcours de la Stratégie actuelle, à savoir notamment que la mission fondamentale de l'UIP, la promotion de la démocratie et le renforcement des parlements, était si vaste et ambitieuse qu'elle risquait de susciter des attentes irréalistes quant à la capacité de l'UIP de s'en acquitter. Comme l'indique le titre *Des parlements démocratiques plus forts au service du peuple*, le but a donc été d'établir une Stratégie révisée mettant l'accent sur le renforcement de la démocratie comme outil au service du développement et du bien-être, avec des priorités et des objectifs réalistes définis en fonction des ressources disponibles et prévues. Le projet de Stratégie, qui s'inspire également du nouveau programme mondial de développement, du document final de la récente Conférence mondiale des Présidents de parlement et des cinq valeurs fondamentales que sont l'égalité, l'inclusion, le respect, l'intégrité et la solidarité, résume l'action que doivent mener l'UIP et ses parlements membres aux niveaux national et international pour atteindre les objectifs stratégiques fixés, dont le nombre a été réduit de neuf à sept. Signalant les quatre mesures facilitatrices énumérées dans le projet, il invite les Membres à se demander si les objectifs stratégiques répondent à leurs aspirations et à faire part de leurs commentaires écrits avant le 15 juillet afin que le projet soit finalisé à temps pour être adopté à la prochaine Assemblée.

M. del Picchia (France) suggère qu'il serait utile de spécifier par quels moyens les parlements peuvent œuvrer à la réalisation des objectifs stratégiques, par exemple en mettant à profit les avantages potentiels des médias sociaux et des technologies de l'information et de la communication.

M. K. Ornfjäder (Suède) demande si la période que couvre la Stratégie actuelle a été écourtée et met en question le délai accordé pour l'envoi de commentaires, faisant remarquer qu'un document d'une telle importance pour l'orientation future de l'UIP mérite une réflexion approfondie.

Le Président répond que, comme elle s'étend sur cinq ans, la présente Stratégie de l'UIP, qui est entrée en action en 2012, prend fin en réalité le 31 décembre 2016. Il est donc important que le Secrétariat puisse donner suite aux commentaires reçus et finaliser à temps le projet pour qu'il soit soumis pour adoption en octobre, et prêt à être mis en œuvre le 1^{er} janvier 2017. Il suggère cependant de repousser de 15 jours la date limite pour l'envoi de commentaires.

Le Secrétaire général fait observer en outre que la révision de la présente Stratégie est motivée dans une large mesure par la nécessité de tenir compte d'éléments nouveaux comme les ODD par exemple, qui seront déjà en vigueur depuis un an en janvier 2017 et que l'UIP devrait donc intégrer pleinement à ses activités sans plus tarder.

Le Président, en réponse à une question de **M. R. León (Chili)**, dit que la question de la participation des parlements régionaux est abordée dans l'objectif stratégique 6 (Promouvoir le dialogue et la coopération interparlementaires). Il encourage les Membres à étudier attentivement le projet révisé, maintenant disponible sur le site Web de l'UIP, et part de l'idée qu'ils souhaitent approuver la suggestion tendant à repousser au 15 juillet la date limite pour l'envoi de commentaires écrits sur ce projet.

Il en est ainsi décidé.

Point 10 de l'ordre du jour
(suite)

RESULTATS FINANCIERS POUR 2015
(CL/198/10-R.1 à R.3)

Le Président, appelant l'attention sur le tableau relatif aux contributions impayées au 19 mars 2016, qui figure à l'annexe II du rapport sur la situation financière de l'UIP au 31 janvier 2016 (CL/198/10-R.3), annonce que deux parlements sur la liste, ceux de la République du Congo et du Honduras, ayant accumulé plus de trois ans d'arriérés de contributions, risquent de voir leur qualité de Membre de l'UIP suspendue à la prochaine Assemblée si leurs contributions demeurent impayées. De même, il engage instamment les Parlements de Djibouti, de Gambie, de Somalie et du Soudan du Sud à acquitter promptement leurs arriérés accumulés, qui chaque fois représentent plus de deux années de contributions, raison pour laquelle ils ont déjà été privés de leurs droits de vote à la présente Assemblée et ont vu la taille de leurs délégations limitée à deux personnes maximum.

Il applaudit à une proposition faite par le délégué des Emirats arabes unis qui a suggéré à la récente réunion du Comité exécutif que, dans la mesure du possible, les Membres de l'UIP inscrivent dans leurs budgets, outre leurs contributions statutaires, un poste pour l'assistance à l'UIP. Celle-ci se réjouirait de toute contribution en nature ou financière apportée à ce titre.

Le Secrétaire général applaudit lui aussi à cette proposition et énumère les contributions extrabudgétaires déjà versées ou confirmées par un accord formel à la suite des efforts déployés par l'UIP depuis la dernière Assemblée pour mobiliser des contributions volontaires : CAD 2 millions sur trois ans du Gouvernement canadien en faveur des activités de promotion de l'égalité entre hommes et femmes; USD 100 000 du Parlement de Micronésie pour que l'UIP s'emploie à améliorer les politiques de migration et la gestion des flux migratoires; CHF 200 000 du Parlement de l'Angola pour la promotion des activités de l'UIP dans les domaines de la santé et de l'égalité hommes-femmes; CHF 400 000 du Parlement de la Guinée équatoriale dans ce même but; et USD 1,5 million de l'Assemblée populaire nationale de Chine pour le renforcement des capacités dans les pays en développement. L'UIP exprime sa profonde gratitude pour tous ces soutiens encourageants, qui s'ajoutent à ceux que lui apportent de manière continue l'Agence suédoise de coopération internationale au développement, principalement en faveur des activités de l'UIP dans le domaine de la démocratie, l'Irish Development Agency, l'organisation Worldwide Support for Development (Japon), l'Organisation mondiale de la Santé, ONUSIDA et le Partenariat pour la santé de la mère, du nouveau-né et de l'enfant. Le Conseil national de la Fédération des Emirats arabes unis mérite aussi des remerciements pour sa contribution au développement du site Web de l'UIP qui, grâce à lui, sera bientôt opérationnel dans quatre langues, l'anglais, l'arabe, l'espagnol et le français.

Le Président relève que l'augmentation des contributions volontaires est une marque de confiance en la capacité de l'UIP de répondre à ce que l'on attend d'elle. En prenant note de cette évolution positive, le Comité exécutif a souligné la nécessité de trouver un équilibre entre le financement ordinaire et le financement extérieur, et a approuvé dans ce but une version révisée des principes directeurs relatifs aux contributions volontaires. Il considère que le Conseil accepte d'entériner ces principes directeurs, comme le recommande le Comité exécutif.

Il en est ainsi décidé.

Le Président ajoute que, si l'UIP entend appliquer strictement ces principes directeurs, elle ne peut pas continuer indéfiniment à réduire les contributions statutaires. Il ajoute aussi que le Comité exécutif a étudié une proposition de constitution d'un Fonds de solidarité parlementaire à propos de laquelle il espère en dire plus à la prochaine session du Conseil. Il conclut en saluant l'excellent travail du Secrétaire général et de son équipe qui ont réussi à préserver la bonne santé financière de l'UIP en ces temps difficiles.

Point 12 de l'ordre du jour

ACTIVITES DES ORGANES PLENIERS ET COMITES SPECIALISES

a) Réunion des femmes parlementaires

i) Rapports de la Réunion
(CL/198/12a)-R.1 et R.2)

Mme N. Luo (Zambie), présentant le rapport de la 23^{ème} Réunion des femmes parlementaires (CL/198/12a)-R.1), attire l'attention sur les détails des deux débats tenus par la Réunion sur le thème du terrorisme et de la violence extrémiste, ainsi que sur la contribution de la Réunion au débat général sous la forme d'une discussion sur le rajeunissement de la démocratie par l'émancipation politique des jeunes femmes. Après avoir signalé que le projet de résolution de la Commission permanente de la paix et la sécurité internationale comprend maintenant des amendements proposés par la Réunion, elle passe aux amendements proposés aux Règlements de la Réunion et de son Comité de coordination qui ont été approuvés par les participants. Si le Conseil les approuve à son tour, ces règlements prendront effet immédiatement et la Réunion sera rebaptisée Forum des femmes parlementaires et son Comité de coordination, Bureau des femmes parlementaires. L'un et l'autre continueront à apporter systématiquement leur contribution et leur soutien aux activités de l'UIP en faveur de l'égalité hommes-femmes.

ii) Approbation des amendements au Règlement de la Réunion des femmes parlementaires
(CL/198/12a)-P.1)

Le Président, attirant l'attention sur les amendements proposés aux Règlements de la Réunion des femmes parlementaires et de son Comité de coordination, énoncés dans le document CL/198/12a)-P.1, dit qu'il considère que le Conseil directeur souhaite adopter ces amendements.

Il en est ainsi décidé.

Le Président dit qu'il suppose que le Conseil souhaite aussi approuver l'amendement rédactionnel à apporter aux Statuts pour tenir compte du nouveau nom de Forum des femmes parlementaires donné à la Réunion des femmes parlementaires.

Il en est ainsi décidé.

Le Président déclare que le texte amendé du Règlement du Forum des femmes parlementaires et de celui du Bureau des femmes parlementaires figureront en conséquence dans la nouvelle édition des Statuts et Règlements de l'UIP qui paraîtra après la présente Assemblée. Il félicite Mme Mensah-Williams de sa réélection à la présidence du Comité de coordination, maintenant rebaptisé Bureau des femmes parlementaires.

b) Comité des droits de l'homme des parlementaires

i) Election d'un membre (femme)
(CL/198/12b)-P.1)

Le Président, évoquant la candidature présentée dans le document CL/198/12b)-P.1, dit qu'il considère que le Conseil accepte d'élire Mme D. Solorzano (Venezuela) membre du Comité des droits de l'homme des parlementaires.

Il en est ainsi décidé.

ii) Rapports du Comité
(CL/198/12b)-R.1 et R.2)

Mme M. Kiener Nellen (Suisse), Vice-Présidente du Comité des droits de l'homme des parlementaires, rendant compte des travaux du Comité à sa session de Lusaka, dit que le Comité s'est entretenu avec 11 délégations et plaignants. Ces auditions revêtent une grande importance pour le Comité en ce sens qu'elles lui permettent de mieux comprendre les cas dont il est saisi, d'exprimer ses préoccupations et de procéder à des échanges de vues et favorisent un dialogue constructif qui aide à trouver des solutions satisfaisantes, conformes aux normes nationales et internationales des droits de l'homme. Elle remercie donc toutes les délégations et les plaignants qui ont pris le temps de venir rencontrer le Comité.

Plus précisément, le Comité a examiné 39 cas concernant la situation de 143 parlementaires de 14 pays. Parmi les parlementaires dont les cas ont été examinés, 34 pour cent viennent d'Afrique, 29 pour cent d'Asie, 16 pour cent du Moyen-Orient et d'Afrique du Nord, 15 pour cent des Amériques et 6 pour cent d'Europe. Un seul cas concerne un parlementaire de la région du Pacifique Sud. Treize pour cent des cas concernent des femmes parlementaires et 70 pour cent, des parlementaires de l'opposition.

Si la liberté d'expression est un sujet de préoccupation, direct ou indirect, dans presque tous ces cas, l'absence de garanties d'un procès équitable dans les procédures engagées contre des parlementaires, la révocation ou la suspension abusive du mandat parlementaire, l'arrestation ou la détention arbitraires, la violation de la liberté de réunion et d'association, ainsi que la torture, les mauvais traitements et autres actes de violence comptent, par ordre décroissant, parmi les atteintes les plus fréquentes examinées par le Comité à la présente session.

Le nombre de projets de décision qui vont être présentés est légèrement inférieur à la normale faute de quorum le dernier jour des délibérations. Elle n'est donc pas en mesure de présenter des projets de décision pour certains des cas inscrits à l'ordre du jour du Comité. Ceux qu'elle va présenter et qui sont reproduits dans le document CL/198/12b)-R.1, concernent 70 parlementaires de 7 pays. Le Comité a aussi examiné des cas préoccupants dans divers autres pays, notamment Bahreïn, le Bangladesh, le Bélarus, le Burundi, le Cameroun, la Colombie, l'Equateur, l'Erythrée, la Fédération de Russie, l'Iraq, Israël, le Kenya, le Liban, Madagascar, les Maldives, le Myanmar, le Niger, Oman, le Pakistan, la Palestine, les Philippines, le Rwanda, Sri Lanka, le Venezuela, le Yémen, la Zambie et le Zimbabwe.

ASIE

Cambodge

Une délégation du Comité vient de se rendre au Cambodge. Le Comité tient en conséquence à remercier les autorités cambodgiennes de l'aide apportée à cette occasion. Cette visite portait sur la situation de 12 parlementaires de l'opposition. Le Comité avait, dans un premier temps, décidé de traiter ces cas de manière confidentielle afin de donner aux parties, à leur demande, l'occasion de parvenir à une solution négociée suite à la reprise du dialogue politique au deuxième semestre 2014. En l'absence de progrès dans les dossiers, le Comité a par la suite décidé d'organiser une visite sur place pour recueillir des informations complémentaires et pour promouvoir des solutions. La visite, dans laquelle il voyait une "mission de la dernière chance", n'ayant pas été suivie de progrès significatifs, le Comité a décidé de soumettre les cas au Conseil, en portant à son attention les observations et recommandations préliminaires de la délégation, auxquelles il souscrit pleinement.

Le Comité est profondément préoccupé de constater que dans tous les cas qui lui ont été soumis, ainsi que dans tous ceux qu'il a examinés par le passé au Cambodge, les inquiétudes portent sur des questions similaires et récurrentes, à savoir : la violation systématique du droit des parlementaires à la liberté d'expression et de réunion pacifique; les graves irrégularités entachant les procédures judiciaires engagées contre des parlementaires, la violation des normes internationales en matière de procès équitable, en particulier en ce qui concerne le respect des droits de la défense et la présomption d'innocence, ainsi que des préoccupations quant à l'absence d'indépendance du pouvoir judiciaire; et l'absence de protection des droits fondamentaux des parlementaires par les autorités cambodgiennes, y compris au sein de l'institution parlementaire. La procédure et la pratique suivies de longue date par le Parlement du Cambodge pour lever l'immunité parlementaire et révoquer les mandats parlementaires de députés de l'opposition sont des exemples manifestes de cette absence de protection.

Le Comité exhorte les autorités cambodgiennes, ainsi que tous les acteurs politiques concernés, à trouver des solutions pour régler au plus vite les cas des 12 parlementaires. Il les appelle également à prendre les mesures nécessaires pour mettre fin, une fois pour toutes, à ces pratiques de longue date et à s'assurer qu'elles ne se répètent plus. Il estime que seules des solutions strictement conformes aux normes internationales en matière de droits de l'homme peuvent permettre de résoudre ces questions à long terme.

Le Comité encourage également le parlement cambodgien à prendre une part dynamique et constructive à la recherche de solutions et au renforcement à long terme de la protection des droits fondamentaux de ses membres.

Le Comité est par ailleurs préoccupé par la dégradation de la situation politique au Cambodge ces derniers mois et par les tensions suscitées par l'approche des prochaines élections. En effet, la "culture du dialogue" amorcée en 2014 a été suspendue, puis brutalement interrompue fin octobre 2015.

Le Comité engage donc le parti populaire cambodgien et le parti du salut national du Cambodge à renouer sans délai le dialogue politique afin de contribuer à créer un climat politique stable et respectueux des droits de chacun à la liberté d'expression, d'association et de réunion pacifique en cette période préélectorale. Il est convaincu que la reprise du dialogue aidera également les parties à trouver une solution à la situation des 12 parlementaires.

S'agissant des cas individuels examinés, le Comité soumettra ses conclusions détaillées dans son rapport final de mission. Celui-ci sera présenté au Conseil en octobre 2016, afin de permettre aux parties de faire part d'abord de leurs observations. Le Comité espère être alors en mesure d'informer le Conseil que les cas ont été réglés grâce à la coopération des autorités cambodgiennes.

Le Conseil directeur adopte par consensus le projet de décision relatif au cas de 12 parlementaires.

M. Yang Sem (Cambodge) estime qu'il est prématuré à ce stade de soumettre ces cas au Conseil pour décision dans la mesure où une enquête est toujours en cours. Après avoir constaté que la délégation du Comité a rencontré de nombreuses autorités et tierces parties pendant sa récente mission au Cambodge, il fait remarquer que les parlementaires en cause ne jouissent pas de l'immunité parlementaire puisqu'ils n'avaient pas encore prêté serment lorsqu'ils ont été accusés des délits en question. De sérieux efforts sont actuellement déployés pour régler la situation par la culture du dialogue, dans laquelle la délégation du Comité a vu une évolution positive.

Mme M. Kiener Nellen (Suisse), Vice-Présidente du Comité des droits de l'homme des parlementaires, dit que le Comité attend un complément d'informations depuis sa mission au Cambodge et que sa pratique est de présenter les décisions qu'il recommande d'adopter sur les cas dès que possible après une mission. Le Comité gardera en mémoire les commentaires de la délégation cambodgienne pendant ses délibérations à la prochaine Assemblée.

Malaisie

Le premier des deux cas de Malaisie qu'elle va présenter n'est pas nouveau. Il concerne l'ancien chef de l'opposition, M. Anwar Ibrahim, qui a été condamné pour la deuxième fois en février 2015 pour sodomie et qui purge actuellement la peine de cinq ans d'emprisonnement qui lui a été infligée.

Mr. Anwar Ibrahim souffre de problèmes de santé qui demandent des traitements médicaux adaptés et immédiats. Le Comité s'est réjoui d'apprendre, par le chef de la délégation malaisienne, que M. Anwar Ibrahim avait été autorisé à être soigné en Malaisie par des médecins de son choix et qu'il n'y avait aucun obstacle à ce qu'il reçoive les traitements médicaux dont il a besoin.

Cette nouvelle encourageante mise à part, le Comité estime que M. Anwar Ibrahim ne devrait pas être en détention et que son procès a été entaché de graves irrégularités, comme portent à le croire les nombreux vices de procédure, les sérieux doutes relatifs à la fiabilité des éléments de preuve, les circonstances douteuses qui entourent l'acte présumé de sodomie, et les informations reçues récemment.

Le Comité prie par conséquent les autorités de libérer immédiatement M. Anwar Ibrahim et de lui permettre de reprendre ses activités parlementaires. A cet égard, le Comité veut croire que la demande de révision de sa peine et le réexamen de son recours en grâce lui permettront finalement de recouvrer la liberté.

Le second cas concerne des parlementaires – 19 actuellement – qui font l'objet d'une enquête ou d'accusations au titre de la loi sur la sédition et de la loi relative à la liberté de réunion pacifique qui portent directement atteinte à leurs droits à la liberté d'expression et de réunion.

Le Comité s'est félicité d'apprendre, par le chef de la délégation malaisienne, que les accusations de sédition portées contre Mme Teresa Kok pour avoir réalisé une vidéo satirique ont été classées sans suite. Il espère vivement que le Procureur général prendra une décision similaire au sujet des autres parlementaires inculpés ou faisant l'objet d'enquêtes pour des faits qui ne vont pas au-delà de la critique du gouvernement et de l'appareil judiciaire.

En 2015, le Parlement malaisien a modifié la loi sur la sédition. Le Comité demeure préoccupé par le fait que cette loi, telle que modifiée, reste excessivement vague et générale, ouvrant ainsi la porte aux abus. Le Comité espère que le Parlement, comme l'ont laissé entendre certains interlocuteurs pendant la mission en Malaisie en 2015, entreprendra un réexamen de cette loi pour la mettre en conformité avec les normes internationales pertinentes relatives aux droits de l'homme.

Le Comité est préoccupé par des informations faisant état de membres de l'opposition arrêtés, mis en examen ou accusés arbitrairement en application de la loi relative à la liberté de réunion pacifique. Conscient cependant de manquer d'éléments pour bien comprendre la situation, il espère recevoir des autorités des informations détaillées sur les fondements juridiques et les faits justifiant l'action judiciaire engagée contre chaque parlementaire.

Le Conseil directeur adopte par consensus le projet de décision relatif au cas de M. Anwar Ibrahim et au cas de 19 parlementaires.

Un délégué de Malaisie souligne que les autorités malaisiennes ont coopéré sans réserve avec le Comité, en communiquant des informations à jour sur 11 des cas examinés par le Comité. Elles n'ont malheureusement pas été informées des huit autres cas portés à l'attention du Comité mais elles sont prêtes à lui fournir les informations pertinentes sur ces cas aussi. S'agissant d'Anwar Ibrahim, son long procès est maintenant terminé et les conclusions tirées par la justice doivent être respectées. En ce qui concerne la loi sur la sédition, il souligne que les libertés de parole et d'expression sont inscrites dans la Constitution de la Malaisie et qu'il faut tenir compte des traditions sociales du pays. La Malaisie s'est engagée à respecter les principaux instruments relatifs aux droits de l'homme, même le Pacte international relatif aux droits civils et politiques qu'elle n'a pas encore ratifié. Elle continue aussi à promouvoir les droits de l'homme au niveau international. Compte tenu de ces facteurs, sa délégation n'a pas d'autre choix que d'émettre une réserve sur la décision.

Mme M. Kiener Nellen (Suisse), Vice-Présidente du Comité des droits de l'homme des parlementaires, dit qu'il est pris dûment note de ces observations et attire l'attention sur l'espoir exprimé au paragraphe 9 de la décision de voir les autorités rejoindre à brève échéance l'écrasante majorité des nations qui ont ratifié le Pacte international relatif aux droits civils et politiques.

Le Secrétaire général, répondant à une question de *M. S. Liengboonlertchai (Thaïlande)*, dit que l'usage veut que le Conseil adopte les projets de décision immédiatement après leur présentation. Il est cependant possible de discuter de tout amendement proposé ou d'objections à des décisions adoptées conformément à cet usage; cela est laissé à la discrétion du Président.

Le Président relève que, en adoptant les projets de décision, le Conseil se fie aux recommandations du Comité qui a procédé à un examen approfondi des cas concernés. Il a cependant la possibilité, en cas de besoin, de revenir sur le fond des projets de décision recommandés pour adoption.

M. E. Rahmeh (Liban) suggère, par souci d'équité et de justice, que les délégations aient la possibilité d'exprimer leur point de vue avant l'adoption de la décision lorsque les cas concernent des parlementaires de leur pays.

Le Président note que les délégations ont eu amplement l'occasion d'exposer leur point de vue au Comité lui-même, qui l'a pris en considération en formulant ses recommandations au Conseil.

Un délégué de Belgique signale que les délégations peuvent aussi émettre des réserves sur les décisions une fois adoptées, et **le Président** ajoute que ces réserves sont inscrites au procès-verbal.

Un délégué du Venezuela fait observer que les membres du Conseil ne sont pas au courant des vues exprimées devant le Comité et devraient donc pouvoir les entendre dans cette enceinte.

Le Président dit qu'il serait peu réaliste de procéder de cette manière puisque contrairement au Comité, le Conseil n'a ni le temps ni les moyens de procéder à un examen approfondi de ces vues. Il propose que les délégations concernées se voient offrir la possibilité de faire une brève intervention avant l'adoption de tout projet de décision.

Il en est ainsi décidé.

Mongolie

En Mongolie, le Comité suit l'enquête sur l'assassinat de M. Zorig Sanjasuuren depuis près de 18 ans grâce à la coopération du Parlement mongol, le Grand Khoural d'État.

Elle a eu l'honneur de conduire la mission que le Comité a organisée en Mongolie en septembre 2015. Le Conseil a été informé des conclusions préliminaires de cette mission lors de la précédente Assemblée, en octobre 2015, et est aujourd'hui saisi du rapport de mission (CL/198/12b)-R.2), qui confirme pleinement les conclusions préliminaires adoptées en octobre.

Au moment de son assassinat, M. Zorig s'apprêtait à être nommé Premier Ministre. Il était considéré comme l'un des pères fondateurs de la démocratie en Mongolie et était très respecté. Le sentiment général qui prévaut est que cet assassinat est un crime politique et que cela a été délibérément étouffé. Des enquêtes se suivent de manière ininterrompue depuis sa mort. Toutefois, les auteurs et commanditaires de l'assassinat n'ont toujours pas été identifiés et la lumière n'a pas été faite non plus sur les motifs de cet assassinat.

La délégation qui s'est rendue en Mongolie a pu constater qu'une enquête était toujours en cours. Toutefois, le travail des enquêteurs s'entoure du secret le plus total et le dossier reste classé secret. Pour les autorités mongoles, c'est ce qui explique que la famille de M. Zorig, ses avocats, la population mongole – ainsi que l'UIP et le Comité – ne reçoivent pas d'informations concrètes sur l'enquête. Le Comité estime que, si longtemps après les faits et au regard des conséquences, qui nuisent au succès de l'enquête, cette confidentialité est excessive. Il a pu constater en effet que l'opacité qui règne a sapé toute confiance dans le processus d'enquête.

Le Comité exhorte donc les autorités mongoles à faire preuve de davantage de transparence et de diligence dans l'enquête. Il les appelle à déclassifier le dossier sans délai et à mieux communiquer sur les progrès éventuels de l'enquête ou les difficultés rencontrées. Il les engage à tout mettre en œuvre pour que cette affaire soit enfin élucidée.

Par ailleurs, le Comité a été choqué d'apprendre récemment que la veuve de M. Zorig était en détention illégale depuis 5 mois et qu'elle avait été torturée par des agents des services de renseignements. D'après les informations reçues, aucun chef d'accusation n'a été porté contre elle et sa détention n'a jamais été examinée ni autorisée par un juge. La veuve de M. Zorig serait soumise à de fortes pressions psychologiques, détenue au secret dans une cellule éclairée artificiellement 24 heures sur 24 et privée d'accès aux soins. Le Comité est extrêmement préoccupé par cette situation et rappelle que ce n'est pas la première fois, dans ce long processus d'enquête, que de tels faits se produisent. C'est pourquoi, dans le projet de décision présenté, le Comité demande la libération immédiate de la veuve de M. Zorig et exhorte les autorités à respecter strictement le cadre juridique prévu par la Constitution et la législation mongoles dans l'enquête en cours.

Il espère enfin recevoir sous peu des informations des autorités mongoles sur ces développements préoccupants, ainsi que leurs observations sur le rapport de mission, les autorités s'étant engagées, pendant la mission, à tenir le Comité régulièrement informé à l'avenir.

Le Conseil directeur adopte par consensus le projet de décision relatif au cas de M. Zorig Sanjasuuren.

Thaïlande

En ce qui concerne la Thaïlande, le Comité examine depuis de nombreuses années le cas de M. Jatuporn Prompan, qui a été l'un des principaux dirigeants des "Chemises rouges" descendues dans la rue au début 2010 pour s'opposer au Gouvernement de l'époque. Pendant les semaines qui ont suivi les manifestations, M. Jatuporn et d'autres personnes ont été officiellement inculpés de participation à un rassemblement illégal en violation de l'état d'urgence proclamé par le Gouvernement et d'actes de terrorisme, plusieurs incendies volontaires d'immeubles ayant été provoqués le 19 mai 2010. A ce moment-là, M. Jatuporn avait déjà été placé en garde à vue par la police, mais a été libéré ultérieurement.

Beaucoup d'événements se sont produits en Thaïlande ces dernières années. Les militaires ont pris le pouvoir en mai 2014 et une assemblée législative nationale a été nommée peu après en application de la feuille de route visant à restaurer la démocratie dans le pays.

Le Comité a eu un échange de vues intéressant à Lusaka avec le Vice-Président de l'Assemblée législative nationale au sujet de la situation politique actuelle, notamment sur la possibilité accordée aux citoyens de contribuer librement au processus politique. Bien évidemment, cet échange de vues a aussi porté sur le cas de M. Jatuporn.

Le Comité est préoccupé par le fait que le procès de M. Jatuporn n'est pas encore achevé, près de six ans après l'inculpation de l'intéressé, et par le fait qu'aucune décision ne sera rendue avant juillet 2017. Il exhorte les autorités compétentes à faire tout ce qui est en leur pouvoir pour accélérer la procédure.

Malgré les assurances des autorités, dont il a pris acte, selon lesquelles M. Jatuporn peut participer pleinement au processus politique, le Comité est préoccupé par les informations alarmantes relatives aux restrictions à la liberté d'expression et de réunion et se demande comment, dans ces circonstances, M. Jatuporn et ses sympathisants peuvent participer utilement à la vie politique. Le Comité souhaite recevoir davantage de renseignements des autorités à cet égard.

Dans ce contexte, le Comité est préoccupé aussi par la brève détention de M. Jatuporn en novembre 2015, alors qu'il était sur le point de se rendre dans la ville balnéaire de Hua Tin pour dénoncer un détournement de fonds originellement destinés à un parc de cette ville. Le Comité souhaite également recevoir des informations de sources officielles pour mieux comprendre les faits et les fondements légaux de cette arrestation.

M. S. Liengboonlertchai (Thaïlande) propose de supprimer la référence faite au paragraphe 5 du projet de décision à la recommandation du Rapporteur spécial des Nations Unies relative à la diffamation car elle n'a aucun rapport avec le sujet traité et n'est pas du ressort du Comité. Il ajoute que si le législateur fait de la diffamation une infraction pénale, c'est souvent pour protéger les citoyens.

Il propose en outre de supprimer, à l'avant-dernier alinéa du préambule du projet de décision, les mots "également présenté par certains comme l'attitude d'ajustement", au motif que l'ordonnance 3/2015 de la CNPO n'a pas d'autres buts que la prévention et la sécurité après les difficultés rencontrées en 2014.

Après avoir souligné que sa délégation tient à continuer de coopérer avec le Comité et convenu de la justesse du principe cité dans le projet de décision, selon lequel lenteur de justice vaut déni de justice, il dit que le procès fait à M. Jatuporn est équitable mais que sa conclusion en est retardée parce que l'intéressé a demandé à faire comparaître plus d'une centaine de témoins, ce qui prend beaucoup de temps.

Mme M. Kiener Nellen (Suisse), Vice-Présidente du Comité des droits de l'homme des parlementaires, rejoint l'intervenant précédent sur le fait que lenteur de justice vaut déni de justice et dit qu'elle est prête à accepter la deuxième proposition, tendant à supprimer l'incise où il est question de l'attitude d'ajustement, afin de gommer toute critique implicite dans cette expression. Concernant la première proposition, en revanche, elle estime qu'il faut conserver la référence à la recommandation du Rapporteur spécial des Nations Unies, parce qu'il est d'usage que le Comité reprenne les recommandations des organes conventionnels pertinents des Nations Unies et que cette recommandation est d'autant plus pertinente que la Thaïlande est partie au Pacte international relatif aux droits civils et politiques.

Le Conseil directeur adopte par consensus le projet de décision, tel que modifié verbalement, relatif au cas de M. Jatuporn Prompan.

Fidji

Le Comité soumet pour la première fois au Conseil le cas d'un parlementaire de l'opposition aux Fidji, M. Lalabalavu. Il tient tout d'abord à exprimer sa solidarité avec la population et les autorités des Fidji à la suite des dégâts causés par le cyclone Winston.

En mai 2015, le parti de M. Lalabalavu, le SODELPA, a tenu une réunion publique de circonscription. Lors de cette réunion, M. Lalabalavu a tenu des propos profondément insultants et méprisants à l'égard de la Présidente du Parlement.

La question a été examinée par le Parlement qui a décidé de suspendre le mandat de M. Lalabalavu pour deux ans. Le Comité considère que cette suspension est inappropriée et disproportionnée. Il tient à souligner que ces propos ont été tenus hors du parlement, pendant une réunion locale de parti, et que la suspension de deux ans, qui ne repose sur aucun fondement juridique clairement établi, prive M. Lalabalavu, et par conséquent son électeur, de leur voix au Parlement pour une période prolongée. Le Comité estime également que le Parlement aurait pu appliquer les procédures prévues par la loi pour les cas de propos calomnieux au lieu de se prononcer pour une suspension du mandat.

Il espère donc que cette suspension sera prochainement levée, soit par une nouvelle décision du Parlement, soit par une décision de justice à la suite du recours constitutionnel formé par M. Lalabalavu.

Le Conseil directeur adopte par consensus le projet de décision relatif au cas de M. Ratu Naiqama Lalabalavu.

AFRIQUE

République démocratique du Congo

En République démocratique du Congo, le Comité a continué d'examiner la situation des députés et anciens députés dont il est saisi depuis 2012. Il a constaté avec regret qu'aucun progrès n'avait été accompli en vue du règlement de ces cas.

Il a examiné par ailleurs un nouveau cas concernant un député de l'opposition brutalisé et brièvement détenu en violation de son immunité parlementaire.

Ce nouveau cas porte à 34 le nombre de députés victimes de violations graves de leurs droits fondamentaux en RDC. C'est le pays qui compte actuellement le plus grand nombre de cas examinés par le Comité, ce qui est inquiétant. Le Comité est d'autant plus préoccupé par cette situation qu'elle s'inscrit dans un contexte de détérioration de la situation politique à l'approche des élections, qui auront lieu en fin d'année.

Le Comité observe également avec inquiétude que la plupart de ces cas soulèvent les mêmes préoccupations. Celles-ci ont trait notamment à des violations de la liberté d'expression des parlementaires concernés, à des procès entachés de graves irrégularités et à l'absence de voies de recours pour les parlementaires condamnés dans des dossiers politiquement sensibles. Elles ont également trait à la multiplication des cas d'atteinte à l'immunité parlementaire de députés ayant critiqué la politique de la majorité présidentielle.

Le Comité déplore que les autorités congolaises n'aient pas mis en œuvre les recommandations faites par le Conseil directeur dans le passé; elles visaient à mettre fin aux violations des droits de ces députés et anciens députés et à éviter que de tels incidents ne se reproduisent à l'avenir, ce qui suppose notamment que des réformes appropriées soient engagées.

Le Comité exhorte donc à nouveau les autorités de la RDC à prendre d'urgence des mesures pour trouver des solutions satisfaisantes aux cas examinés. Il exprime l'espoir qu'une visite de suivi du Comité à Kinshasa pourra contribuer à accélérer ce processus et prie le Secrétaire général de prendre contact avec les autorités à cette fin.

Le Conseil directeur adopte par consensus le projet de décision relatif au cas de 34 parlementaires.

Le Comité traite également de plusieurs cas, anciens, en Zambie. Les préoccupations dans ces cas portent surtout sur la loi relative à l'ordre public et à la manière dont elle a été utilisée durant les élections ces dernières années. Les prochaines élections se tiendront en août 2016 et le Comité a bon espoir que l'Exécutif et le Parlement, avec l'aide de toutes les parties prenantes, seront à même d'amender la loi à temps pour que le droit de réunion pacifique soit pleinement respecté pour tous.

AMERIQUES

Guatemala

C'est la première fois que le cas du parlementaire guatémaltèque Amilcar de Jesús Pop est porté à l'attention du Conseil. M. Pop est membre du Congrès de la République du Guatemala depuis 2011. Il a fait l'objet de menaces de mort répétées et d'actes de harcèlement en représailles à ses activités de parlementaire de l'opposition; il a en effet dénoncé plusieurs affaires d'atteintes aux droits de la population autochtone maya par des agents de l'Etat ou des compagnies privées. Il a également été à l'origine des enquêtes ouvertes contre de nombreux agents de la fonction publique accusés de corruption, de blanchiment d'argent et d'enrichissement illicite, notamment les anciens Président et Vice-Présidente du Guatemala.

Le Comité est profondément préoccupé par les menaces de mort et les actes de harcèlement visant M. Pop et par le fait que les plaintes déposées auprès des autorités nationales n'auraient pas encore été examinées. Le Comité considère que ces allégations doivent être prises très au sérieux et prie instamment les autorités de tout mettre en œuvre pour identifier les coupables et les traduire en justice. Dans cette optique, le Comité prie plus particulièrement le Parlement guatémaltèque de se prévaloir de tous ses pouvoirs pour qu'une enquête soit effectivement menée et une protection adéquate fournie à M. Pop.

Le Conseil directeur adopte par consensus le projet de décision relatif au cas de M. Amilcar de Jesús Pop.

Les parlements et les droits de l'homme sont indissolublement liés. Lorsque les droits des parlementaires sont violés, ce ne sont pas seulement les parlementaires qui sont menacés, mais l'institution parlementaire tout entière. De même, lorsque, dans un pays, les droits d'un parlementaire sont violés, ce sont les parlementaires du monde entier qui sont affaiblis. C'est pourquoi la solidarité parlementaire est si importante et constitue le pilier des travaux du Comité.

Lorsque des parlementaires sont menacés, la solidarité active de collègues n'a pas seulement des effets très positifs sur les cas individuels mais consolide aussi l'institution parlementaire en soi. Cette solidarité est indispensable aux travaux du Comité et peut avoir une influence déterminante, en permettant d'avancer dans le règlement des cas graves dont il est saisi, de promouvoir et de défendre les droits de l'homme et de renforcer ainsi les parlements à travers le monde. Elle encourage donc les Membres à garder cette solidarité parlementaire à l'esprit et à user de leurs pouvoirs de parlementaires pour venir en aide à leurs collègues en situation difficile.

Le Président fait écho à ces commentaires généraux et félicite le Comité du travail équilibré et inclusif accompli pour défendre les droits des parlementaires, eux-mêmes défenseurs des droits de l'homme. L'UIP continuera à soutenir sans réserve ce travail par solidarité avec tous les intéressés.

c) Comité sur les questions relatives au Moyen-Orient

i) Election d'un membre titulaire et d'un membre suppléant

(CL/198/12c)-P.1 et P.2)

Le Président, renvoyant aux candidatures présentées dans les documents CL/198/12c)-P.1 et P.2, dit qu'il part de l'idée que le Conseil souhaite élire Mme C. Guittet (France) en qualité de membre titulaire du Comité sur les questions relatives au Moyen-Orient et M. M.A. Al Muhrizi (Emirats arabes unis) en qualité de membre suppléant.

Il en est ainsi décidé.

ii) Rapport du Comité

(CL/198/12c)-R.1)

Mme D. Pascal Allende (Chili), Présidente du Comité sur les questions relatives au Moyen-Orient, rend compte de la dernière réunion du Comité, dont le rapport figure dans le document CL/198/12c)-R.1.

d) Groupe de facilitateurs concernant Chypre

i) Election d'un facilitateur
(CL/198/12d)-P.1)

Le Président, renvoyant à la candidature présentée dans le document CL/198/12d)-P.1, dit qu'il considère que le Conseil souhaite élire M. J. de Matos Rosa (Portugal) membre du Groupe de facilitateurs concernant Chypre.

Il en est ainsi décidé.

ii) Rapport du Groupe de facilitateurs
(CL/198/12d)-R.1)

M. P. Van Den Driessche (Belgique), membre du Groupe de facilitateurs concernant Chypre, présente le rapport du Groupe (CL/198/12d)-R.1), disant que, suite à une évolution positive du différend de longue date concernant Chypre, l'espoir d'une solution est enfin né et que, s'il se réalise, il ne sera plus nécessaire d'avoir un Groupe de facilitateurs.

e) Comité chargé de promouvoir le respect du droit international humanitaire

i) Election de trois membres
(CL/198/12e)-P.1 et P.2)

Le Secrétaire général attire l'attention sur les candidatures présentées dans les documents CL/198/12e)-P.1 et P.2, à savoir celles de Mme M. Haj Hassan Osman (Soudan) comme membre du Comité pour le Groupe arabe et de M. A.C. Duval (Maurice) comme membre pour le Groupe africain. Il dit que le Secrétariat n'a encore reçu aucune candidature pour pourvoir au siège vacant de membre (homme) pour le Groupe Eurasie.

Une déléguée du Kenya, appuyée par **Mme B. Amongi (Ouganda)**, demande que l'élection du membre pour le Groupe africain soit repoussée jusqu'à la prochaine Assemblée, les délibérations au sein du Groupe concernant la sélection de son candidat n'ayant pas été concluantes, et explique qu'elle a des réserves à propos de ce choix parce que la procédure suivie n'a pas été régulière.

Le Secrétaire général, faisant observer que les décisions en matière d'élections ne peuvent être prises que sur la base des candidatures reçues dans les délais fixés, dit qu'il croit comprendre que le Groupe africain a approuvé par consensus la seule candidature présentée en ce qui le concerne.

Le Président souscrit à cette interprétation et signale que c'est aux groupes géopolitiques de régler leurs problèmes internes. Cela dit, il considère que le Conseil souhaite élire les candidats présentés, tout en prenant acte des réserves émises par les déléguées du Kenya et de l'Ouganda.

Il en est ainsi décidé.

ii) Rapport du Comité
(CL/198/12e)-R.1)

M. S. Owais (Jordanie), Président du Comité chargé de promouvoir le respect du droit international humanitaire, résume le contenu du rapport du Comité (CL/198/12e)-R.1) et engage les parlementaires à mettre en œuvre les actions recommandées par le Comité à la suite de ses discussions sur le sort des réfugiés syriens et autres, ainsi que sur l'apatridie. Pour sa part, le Comité fera rapport ultérieurement sur la mission qu'il s'est engagé à effectuer en Grèce et/ou au Liban. Il rend compte également de la discussion du Comité sur le travail du Comité international de la Croix-Rouge et le prochain Sommet humanitaire mondial qui se tiendra en mai 2016 à Istanbul, suggérant que l'UIP pourrait souhaiter y assister et faire rapport sur les résultats du Sommet à la prochaine Assemblée.

f) Groupe du partenariat entre hommes et femmes
(CL/198/12f)-R.1)

Mme G. Eldgard (Norvège), Présidente du Groupe du partenariat entre hommes et femmes, présente le rapport d'activité du Groupe (CL/198/12f)-R.1). Elle dit qu'après avoir analysé la composition du Comité exécutif, le Groupe a décidé de formuler une proposition concrète pour accroître le pourcentage des femmes qui en sont membres et le faire passer de 20 à 30 pour cent et d'étudier des mesures susceptibles d'améliorer la représentation des femmes dans tous les groupes géopolitiques. Il a en outre décidé d'inventorier les moyens d'augmenter la proportion des femmes participant aux Assemblées en qualité de déléguées, qui continue à stagner, comme le montrent les statistiques détaillées dans le rapport. Le nombre inacceptable de délégations entièrement composées d'hommes à la 134^{ème} Assemblée rend attentif à une autre question. Evoquant les entretiens qui ont eu lieu avec la délégation de Micronésie concernant la participation des femmes à la vie politique de ce pays, elle dit que le Groupe a trouvé encourageant que la délégation exprime sa volonté de soutenir le changement, changement que l'UIP est prête à favoriser par des activités de vulgarisation et de sensibilisation. Pour sa part, le Groupe est résolu à travailler pour que progresse la marche des hommes et des femmes vers l'égalité et compte que les Membres apporteront leur contribution à la réalisation de cet objectif.

g) Groupe consultatif sur le VIH/sida et la santé de la mère, du nouveau-né et de l'enfant
(CL/198/12g)-R.1)

Mme P.E. Locatelli (Italie), membre du Groupe consultatif sur le VIH/sida et la santé de la mère, du nouveau-né et de l'enfant, présente le rapport du Groupe consultatif, distribué sous la cote CL/198/12g)-R.1.

h) Forum des jeunes parlementaires de l'UIP
(CL/198/12h)-R.1 et R.2)

Mme M. Dziva (Zimbabwe), Rapporteuse du Forum des jeunes parlementaires de l'UIP et membre du Conseil du Forum, rend compte des délibérations résumées dans le rapport du Forum (CL/198/12h)-R.1) et souligne la nécessité de mener une action plus énergique pour que les jeunes bénéficient des politiques gouvernementales. Elle se félicite des efforts déployés par l'UIP en faveur des jeunes parlementaires. Les jeunes sont responsables, prêts à participer à la vie politique et capables de le faire.

M. G. Monde (Zambie) présente le rapport (CL/198/12h)-R.2) de la troisième Conférence mondiale UIP des jeunes parlementaires, qui a eu lieu récemment à Lusaka, et appelle l'attention sur le document final adopté par les jeunes parlementaires présents à la Conférence, lequel est annexé au rapport.

Le Conseil directeur prend note des rapports d'activités des organes pléniers et des comités spécialisés.

**HOMMAGE A M. SERGUEI TCHELNOKOV, MEMBRE DU PERSONNEL DE L'UIP,
AVANT SON DEPART A LA RETRAITE**

Le Secrétaire général, appuyé par **le Président**, rend hommage au nom de tous ses collègues de l'UIP et des Membres à M. Serguei Tchelnokov, responsable de programme à l'UIP, qui va prendre sa retraite en juin 2016 après avoir consacré des années de sa vie à l'UIP et l'avoir servie à des titres divers. Il présente tous ses vœux à M. Tchelnokov pour ses activités futures, dont l'une consistera d'ailleurs à apporter son aide à un projet de réorganisation des archives de l'UIP une fois numérisées.

La séance est levée à 13 h.15.

Troisième séance

Mercredi 23 mars 2016

La réunion est ouverte à 14 h.40 sous la conduite du Président de l'Union interparlementaire (UIP), M. S. Chowdhury (Bangladesh).

Point 9 de l'ordre du jour

COOPERATION AVEC LE SYSTEME DES NATIONS UNIES (CL/198/9-R.1)

Après avoir signalé la liste des activités entreprises en coopération avec le système des Nations Unies, qui figure dans le document CL/198/9-R.1, **le Secrétaire général** met en évidence le haut niveau d'engagement en général et la solidité de la relation avec le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies lui-même, qui continue à manifester tant le vif désir de renforcer la coopération avec l'UIP que son soutien aux parlements à travers le monde. Il retrace, dans ce contexte, les progrès faits en vue de la conclusion d'un nouvel Accord de coopération entre l'ONU et l'UIP et dit que le projet révisé, établi en consultation avec le Bureau des affaires juridiques de l'ONU, est maintenant à l'étude afin d'arrêter le texte final qui sera soumis à la signature des parties.

Le Président, énumérant les principaux avantages que présente le nouveau projet d'Accord par rapport à la version de 1996, dit que le nouveau projet reconnaît le partenariat stratégique entre l'ONU et l'UIP, définit l'UIP comme l'homologue parlementaire de l'ONU au niveau mondial et servira d'accord cadre pour l'accès aux institutions spécialisées avec lesquelles l'UIP pourrait conclure des accords spécifiques, y compris de financement. Il souligne que, en négociant le projet final, l'UIP restera attentive à ne pas s'exposer à des risques financiers à long terme. Un nouveau rapport intérimaire sera présenté à la prochaine Assemblée, le but des deux parties et leur espoir étant de pouvoir conclure cet accord avant la fin de l'année.

Le Conseil directeur prend note du rapport sur la coopération avec le système des Nations Unies.

Point 11 de l'ordre du jour

Action de l'UIP pour renforcer la démocratie et les institutions parlementaires

Le Président indique que ce point a déjà été examiné sous le point 8 de l'ordre du jour, Mise en œuvre de la Stratégie de l'UIP pour 2012-2017.

Point 13 de l'ordre du jour

135^{ème} ASSEMBLEE DE L'UIP (GENEVE, 23-27 OCTOBRE 2016)

Le Président confirme que la 135^{ème} Assemblée de l'UIP se tiendra à Genève du 23 au 27 octobre 2016 et que le Comité exécutif se réunira les 21, 22 et 26 octobre et le Conseil directeur les 24 et 27 octobre.

Point 14 de l'ordre du jour

PROCHAINES REUNIONS INTERPARLEMENTAIRES (CL/198/14-P.1)

a) Réunions statutaires

Le Secrétaire général, appelant l'attention sur les informations données dans le document CL/198/14-P.1 sur les Assemblées futures et évoquant l'invitation du Parlement du Bangladesh à tenir la 136^{ème} Assemblée à Dhaka, dit que la mission de l'UIP dépêchée pour évaluer les

installations disponibles les a trouvées adaptées aux usages prévus et a confirmé que les autorités bangladaises étaient bien décidées à ne rien négliger pour le succès de l'Assemblée, notamment à en remplir la condition première, à savoir la délivrance des visas nécessaires à tous les délégués. Le Comité exécutif a donc recommandé que la 136^{ème} Assemblée et les réunions connexes se tiennent à Dhaka du 1^{er} au 5 avril 2017.

Il en est ainsi décidé.

Une courte vidéo de promotion du Bangladesh est projetée.

Le Président dit que le Parlement et le Gouvernement du Bangladesh sont très sensibles à l'honneur qui leur est fait en décidant de choisir Dhaka comme lieu de la 136^{ème} Assemblée et des réunions connexes.

Le Secrétaire général, passant à la 137^{ème} Assemblée de l'UIP qui se tiendra pendant le dernier trimestre de 2017, dit que le Parlement de la Fédération de Russie a officiellement invité l'UIP à tenir cette Assemblée à Saint-Pétersbourg. Il ajoute que les autorités russes se sont engagées à délivrer des visas d'entrée à tous les délégués et à couvrir tous les frais supplémentaires qu'entraînera le déplacement de l'Assemblée de Genève à Saint-Pétersbourg. Le Comité exécutif a donc recommandé qu'une mission soit dépêchée pour évaluer les installations mises à disposition à Saint-Pétersbourg et que, pour faciliter la planification nécessaire, le Conseil approuve en principe l'acceptation de l'invitation, en attendant qu'une décision officielle soit prise à la 135^{ème} Assemblée en octobre, sur la base des conclusions de la mission.

Le Président dit qu'il n'est pas irréalisable de tenir deux Assemblées successives hors de Genève et que, si la recommandation du Comité exécutif est approuvée, l'intention est d'envoyer une mission à Saint-Pétersbourg en mai pour s'assurer que les conditions nécessaires sont remplies.

Mme A. King (Nouvelle-Zélande) déclare que des réserves ont été exprimées au sein du Groupe des Douze Plus à propos de cette recommandation à cause d'une parlementaire ukrainienne détenue par les autorités russes et que ces réserves devraient être prises en considération eu égard à l'attachement de l'UIP à la démocratie et aux droits de l'homme. Elle croit cependant comprendre que le Conseil est malgré tout invité à prendre immédiatement une décision de principe concernant le lieu de l'Assemblée.

Le Président fait remarquer que la question a été longuement discutée au sein du Comité exécutif et que le représentant du Groupe des Douze Plus n'a émis aucune réserve de ce genre.

Mme A. King (Nouvelle-Zélande) répond que la réunion du Comité exécutif où la question a été discutée a eu lieu avant celle du Groupe des Douze Plus où ces réserves ont été exprimées. Le Groupe a toutefois reçu l'assurance que le Comité exécutif ne s'était pas prononcé de manière définitive sur la question.

Le Président dit que les groupes géopolitiques doivent régler leurs problèmes en interne et que la recommandation soumise au Conseil est le résultat de discussions sur un sujet inscrit à l'ordre du jour du Comité exécutif.

M. P. Mahoux (Belgique), s'exprimant en qualité de Président du Groupe des Douze Plus, explique les réserves émises par des membres du Groupe : elles sont essentiellement motivées par des préoccupations relatives au respect des droits de l'homme en général et des droits de l'homme des parlementaires sur le territoire de la Fédération de Russie en particulier. Appuyé par **M. R. del Picchia (France)**, qui s'exprime en qualité de membre du Comité exécutif, il souligne que l'approbation formelle de la recommandation du Comité exécutif dépendra des conclusions de la mission qui sera envoyée à Saint-Pétersbourg.

Mme M. Kiener Nellen (Suisse), s'exprimant en qualité de Vice-Présidente du Comité des droits de l'homme des parlementaires, rappelle que de nombreuses Assemblées de l'UIP se sont tenues dans des pays placés sous observation par son Comité à cause de violations des droits de l'homme des parlementaires – c'est le cas notamment de la Zambie, l'hôte de la présente Assemblée. Dans l'optique du Comité, de telles situations ne doivent pas faire obstacle à la tenue d'Assemblées dans ces pays, les Assemblées devant être au contraire considérées comme l'occasion de rechercher des solutions constructives aux cas examinés, la modification de lois par

exemple. S'agissant de la parlementaire ukrainienne détenue sur le territoire de la Fédération de Russie, elle explique que le Comité a décidé de ne pas poursuivre l'examen de son cas parce que les faits pour lesquels elle a été condamnée étaient antérieurs à son élection au Parlement. En transmettant cette décision aux parties ukrainiennes concernées, le Comité les a invitées à porter à nouveau le cas à son attention si elles avaient la preuve de violations des droits de l'homme de la parlementaire commises après sa prise de fonction. Il n'a plus eu d'autre communication de leur part.

M. K. Ornfjäder (Suède), appuyé par **des délégués de l'Allemagne, de l'Islande et du Kenya**, estime nécessaire de discuter plus en détail des questions relatives aux droits de l'homme et d'en tenir compte lorsque la décision définitive sera prise à l'Assemblée d'octobre, en fonction des résultats de la mission à Saint-Petersbourg.

Un délégué du Chili suggère que des débats semblables pourraient être évités à l'avenir si, avant de faire des recommandations concernant des lieux d'Assemblée, le Comité exécutif consultait le Comité des droits de l'homme des parlementaires pour savoir si, parmi les cas qu'il examine, certains concernent le pays hôte potentiel et sont assez graves pour qu'il soit exclu d'accepter une invitation à tenir une Assemblée dans ce pays.

Le Secrétaire général, répondant aux commentaires, souligne que le Comité exécutif n'est pas un organe décisionnaire; il est simplement chargé de préparer le terrain pour pouvoir faire des recommandations de décision au Conseil. De même, une mission d'évaluation de l'UIP ne peut pas avoir pour mandat d'étudier un lieu potentiel sous des aspects autres que purement pratiques et logistiques. De plus, approuver provisoirement maintenant le lieu proposé pour des raisons de délais de planification ne garantit pas que la décision formelle sera en faveur de ce lieu.

Le Président fait valoir que ce serait du gaspillage d'envoyer une mission d'évaluation à Saint-Petersbourg si les objections soulevées concernant le pays hôte étaient insurmontables et que, dans pareil cas, il faudrait prendre dès à présent la décision d'accepter ou de décliner l'invitation. Il répète que le Comité exécutif a fait cette recommandation pour une raison pratique, à savoir donner à l'hôte potentiel le temps de réunir les fonds nécessaires pour couvrir le supplément de dépenses qu'entraîne le déplacement de l'Assemblée de Genève à Saint-Petersbourg. Dans le cas d'une décision formelle en faveur de Saint-Petersbourg, on pourra répondre aux éventuelles préoccupations en mettant à profit l'occasion pour entamer des consultations avec les autorités du pays hôte.

Mme B. Mbete (Afrique du Sud), appuyée par **des délégués de Bahreïn, de la République-Unie de Tanzanie et de Cuba**, se déclare en faveur du lieu proposé et approuve la suggestion faite de se prononcer immédiatement sur le sujet.

M. X. Wang (Chine) déclare soutenir la procédure recommandée par le Comité exécutif.

Le Président dit que, faute de consensus, le Conseil doit procéder à un vote à main levée sur la question de savoir s'il faut prendre dès maintenant une décision formelle sur le lieu ou la repousser en octobre.

Mme A. King (Nouvelle-Zélande) explique que son intervention précédente procédait peut-être d'une méprise de sa part; elle pensait que le Conseil était invité à prendre une décision de principe concernant le lieu avant l'envoi de toute mission. Elle n'avait nullement l'intention de préjuger de la décision formelle prévue pour octobre.

Le Secrétaire général, à la demande de la délégation du Royaume-Uni qui réclame un vote à main levée sur la question, explique la procédure de vote.

Le Président annonce que le Royaume-Uni a retiré sa demande et dit qu'il considère en conséquence que le Conseil souhaite faire sienne la recommandation du Comité exécutif tendant à ce qu'il approuve la mission proposée de l'UIP à Saint-Petersbourg et se prononce formellement sur le lieu à sa prochaine session en octobre.

Il en est ainsi décidé.

Le Président confirme qu'il sera fait rapport au Conseil sur les conclusions de la mission de l'UIP à Saint-Petersbourg à la prochaine Assemblée.

b) Réunions spécialisées et autres

Le Secrétaire général appelle l'attention sur la liste des réunions spécialisées et autres figurant dans le document CL/198/14-P.1. Certaines d'entre elles ont déjà été approuvées par le Conseil. Celles pour lesquelles le Secrétariat demande maintenant l'approbation du Conseil sont financées par des fonds extérieurs et n'ont donc pas d'incidences sur le budget ordinaire de l'UIP. Il serait préférable, cependant, d'enlever de la liste la réunion parlementaire prévue à l'occasion de la 21^{ème} Conférence internationale sur le sida, en raison des engagements antérieurs de l'hôte potentiel. Il signale en outre que la réunion parlementaire proposée à l'occasion de l'Assemblée mondiale de la santé doit être coparrainée par les Parlements du Bangladesh, de l'Italie et du Lesotho.

Le Président considère que le Conseil souhaite approuver la liste des réunions spécialisées et autres.

Il en est ainsi décidé.

Point 15 de l'ordre du jour

ELECTIONS AU COMITE EXECUTIF
(CL/198/15-P.1 et P.2)

Le Président, renvoyant aux candidatures présentées dans les documents CL/198/15-P.1 et P.2, dit qu'il considère que le Conseil souhaite élire M. A.J. Ahmed (Emirats arabes unis) et Mme F. Benbadis (Algérie) membres du Comité exécutif.

Il en est ainsi décidé.

Le Président annonce que, la veille, le Comité exécutif a nommé six personnes Vice-Présidents de l'UIP, à savoir : M. D.E. Ethuro (Kenya) pour le Groupe africain; M. A. Jasem Ahmed (Emirats arabes unis) pour le Groupe arabe; M. S. Suzuki (Japon) pour le Groupe Asie-Pacifique; M. K. Kosachev (Fédération de Russie) pour le Groupe Eurasie; M. A. Lins (Brésil) pour le Groupe de l'Amérique latine et des Caraïbes; et M. I. Liddell-Grainger (Royaume-Uni) pour le Groupe des Douze Plus. Il ajoute que l'absence de femmes à la vice-présidence est regrettable.

Mme G. Eldegard (Norvège), s'exprimant en qualité de Présidente du Groupe de partenariat entre hommes et femmes, partage ce sentiment de regret et dit que le Groupe est en train d'élaborer une proposition tendant à porter à 30 pour cent la proportion des femmes au Comité exécutif.

Le Président dit que le Comité exécutif est sensibilisé à la question mais que la composition actuelle des groupes géopolitiques a laissé peu de marge de manœuvre. Le mandat des Vice-Présidents étant d'un an, on peut cependant espérer que des femmes auront la possibilité d'accéder à ces postes lors des prochaines élections.

Sur cette note d'espoir, il déclare close la 198^{ème} session du Conseil directeur.

La session est close à 15 h.50.